



DU 27 NOVEMBRE AU 4 DÉCEMBRE 2014

**VOTEZ POUR UN SYNDICAT RÉSOLUMENT PROCHE  
DE VOS PREOCCUPATIONS ET INTERETS PROFESSIONNELS**

*Notre action est toujours proche des intérêts qui nous rassemblent, en tant que corps  
constitué d'attachés.*

*Notre responsabilité professionnelle est de faire en sorte que le fonctionnement des  
services soit toujours de qualité, respectueux de la personne, en son intégrité  
professionnelle et humaine.*

**L'ASAMEN, un syndicat indépendant**

Issue de l'ancienne ASAAC, très représentative à l'administration centrale dans le passé, l'association syndicale des attachés d'administration de l'éducation nationale (ASAMEN), de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la jeunesse et des sports, s'est maintenue afin de permettre l'existence d'un syndicat strictement professionnel, indépendant et apolitique. Depuis 2007, vos voix nous permettent de siéger à la CAPL, assurant un réel **pluralisme syndical**.

L'ASAMEN entretient des échanges avec les attachés d'autres ministères et de la ville de Paris, par le biais de l'union générale des attachés (UGA). Nous avons toujours eu le souci de rapprocher les attachés, par delà leur affectation, dans la mesure où ils reçoivent pour la plupart une formation initiale commune dans les IRA. Les questions de fond sont proches. **Notre analyse s'est révélée prémonitoire :**

- avec la **fusion verticale** des corps d'attachés en 2005 (AAC et AASU)
- puis la **fusion horizontale** (entre ministères et avec les CASU) qui vient d'être réalisée entre tous les ministères avec le décret du 17 octobre 2011 (statut dit CIGEM).

**L'ASAMEN est le seul syndicat non affilié à une grande centrale**

Depuis 2010, le resserrement des règles de représentativité syndicales conduit les grandes centrales dites représentatives à attirer à elles des syndicats plus petits pour atteindre un seuil leur permettant de se maintenir. **L'ASAMEN entend maintenir son indépendance, gage pour nous d'un travail objectif et professionnel.** Nombre de collègues ne se reconnaissent pas dans les syndicats présents ou constatent qu'ils ne défendent guère les attachés.

**NOTRE ROLE EN CAP**

**Nous siégeons à l'administration centrale où nous avons une approche professionnelle des dossiers.** Pour les avancements au choix en CAP, (liste d'aptitude de B en A, passage comme principal au choix), **nous mettons l'accent sur le dossier et les fonctions exercées et non sur la seule ancienneté, nous démarquant ainsi nettement des autres syndicats, qui privilégient l'ancienneté.** Depuis de nombreuses années, nous rendons largement compte du déroulement des CAP, de leurs limites et de leur intérêt.

La CAP nationale comporte désormais 9 sièges. **L'ASAMEN ambitionne d'obtenir un siège**, pour avoir ainsi accès à l'ensemble des opérations de gestion du corps, et notamment du nouveau grade de la hors-classe.

## LA DEFENSE DE NOS FONCTIONS

Les suppressions massives d'emplois de catégorie B et C ont tiré vers le bas les fonctions de nombre de A, alors que la sélectivité des concours s'accroît sans cesse. Elle impacte nos conditions de travail en y ajoutant, des **tâches d'exécution** qui tendent à déqualifier les fonctions relevant de notre statut. Dans les services administratifs, de nombreuses hiérarchies ne recrutent que des A, pour « gonfler » les services et justifier leur existence. Globalement, **nombre de collègues sont surchargés de travail.**

## REVENDEICATIONS CARRIERE et MOBILITE

- urgence à **créer de nouveaux échelons d'attaché et de principal** suite à l'allongement de la durée d'activité et de cotisation : la durée de carrière moyenne est de 26 ans pour arriver au dernier échelon de principal ; la durée de cotisation de 41 ans ! **un attaché reste donc plus de 15 ans sans avancement possible, plus de 21 ans s'il n'est pas principal !**
- maintien à 7,5% du ratio pour les postes au principalat (fixé à 7% pour 2015 avec le nouveau statut).
- mise en place d'un mouvement ou d'une mobilité organisée **entre ministères**, suite logique du nouveau statut interministériel des attachés, par exemple une **procédure d'échanges croisés entre ministères**, à l'image du mouvement inter-académique national des attachés de l'éducation. Avec une durée de fonctions supérieure à 40 ans, il est indispensable de **faciliter la variété intellectuelle du travail et la mobilité choisie, garantes de développement des compétences et d'indépendance**, avec une prise en compte positive sur la carrière. La mobilité reste trop souvent sujette à écueil, malgré la loi du 3 août 2009. En clair, **nous devrions tous pouvoir changer d'administration facilement !**
- réflexion sur la création d'une **CAP interministérielle nationale du corps**, écartée par la FP dans le décret statutaire du 17 octobre 2011.

### L'ASAMEN demande :

- **IB terminal 1015** pour les principaux au lieu de 966
- **IB terminal 821** pour les attachés au lieu de 801
- maintien à 7,5% du ratio pour les postes au principalat
- prise en compte des **fonctions d'adjoint au chef de bureau** de la centrale pour le passage au grade de hors-classe (GRAF)

**Votez pour les candidats présentés par l'ASAMEN !**

**POUR UN PROJET REFLECHI,  
DES CANDIDATS A LA MESURE DES RESPONSABILITES,  
QUI DEFENDRONT TOUS LES ATTACHES  
ET LEUR AVENIR PROFESSIONNEL**